

## AVIS DE PROMULGATION

Le 4 juin 2018, le conseil de la Ville de Québec a adopté le ***Règlement sur des travaux d'aménagement d'une réserve et d'un laboratoire pour le traitement, l'entreposage et la mise en valeur de la collection archéologique municipale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2660***, décrétant un emprunt de 1 300 000 \$.

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 4 juillet 2018.

---

Le 4 juillet 2018, le conseil de la Ville de Québec a adopté :

- le ***Règlement modifiant le Règlement sur la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec relativement au secteur du Plateau centre de Sainte-Foy, R.V.Q. 2605***;
- le ***Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement aux opérations d'entretien, R.V.Q. 2683***;
- le ***Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial du Vieux-Québec pour l'exercice financier 2018, R.V.Q. 2693***.

---

Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ces règlements est disponible, pour consultation, au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, 2, rue des Jardins, Québec, durant les heures de bureau et ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville de Québec, à l'adresse suivante :  
[www.ville.quebec.qc.ca/apropos/gouvernance/index.aspx](http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/gouvernance/index.aspx).

Québec, le 5 juillet 2018

Le greffier de la Ville,

Sylvain Ouellet, avocat